



Informatique fédérale 2016-2019

Feuille d'information n° 10 – 6 septembre 2016

Le Conseil fédéral a adopté le 4 décembre 2015 la stratégie informatique de la Confédération pour les années 2016 à 2019 et a chargé l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC) d'établir le plan de mise en œuvre de cette nouvelle stratégie. Que contient ce plan ? Quelles sont les priorités pour les prochaines années ?

1. Introduction

1.1 Stratégie informatique de la Confédération 2016-2019

Conformément à l'ordonnance sur l'informatique dans l'administration fédérale, la stratégie informatique de la Confédération est l'instrument central de la planification des moyens informatiques. Elle fixe en outre un cadre important pour les directives applicables à l'ensemble de l'administration fédérale en matière d'informatique.

Avec la stratégie informatique 2012-2015, d'importantes mesures concernant le pilotage et la gestion de l'utilisation de l'informatique ont pu être mises en œuvre, à savoir, notamment, l'élaboration d'un portefeuille informatique au niveau de l'administration fédérale, l'introduction du contrôle de gestion stratégique de l'informatique ainsi que le renforcement des procédures d'audit de projets informatiques clés de la Confédération. Les résultats et jalons atteints dans le cadre de la stratégie précédente ont été exposés en détail dans la feuille d'information n° 9.

La stratégie informatique de la Confédération 2016-2019, adoptée par le Conseil fédéral fin 2015, s'inscrit dans la continuité en tenant compte des résultats de la stratégie 2012-2015, qu'elle consolide et développe. Les mesures encore en cours issues des six axes de la stratégie 2012-2015 ont été réparties entre trois nouveaux axes et reprises dans le nouveau plan de mise en œuvre (plan directeur).

Les trois nouveaux axes sont les suivants :

- Orientation vers les affaires
- Pilotage et gestion de l'informatique
- Fourniture des prestations informatiques

Le Conseil fédéral surveille la mise en œuvre de la stratégie informatique de la Confédération à l'aide du contrôle de gestion stratégique de l'informatique et prend des mesures si nécessaire. Il a pris connaissance du rapport sur la situation le 29 juin 2016, lequel met un terme à la série de rapports relatifs à la période stratégique 2012-2015. Le prochain rapport sera disponible au plus tard début 2017.

1.2 Plan directeur 2016/2017

En vue de la mise en œuvre de la stratégie informatique 2016-2019 et en étroite collaboration avec les départements et la Chancellerie fédérale (ChF), l'UPIC a élaboré le plan directeur 2016/2017, que le Conseil fédéral a traité le 29 juin 2016. Comme précédemment, le plan directeur constitue l'annexe B de la stratégie informatique de la Confédération; il est géré indépendamment de la stratégie et mis à jour chaque année.

Le plan directeur de 2016 fixe les priorités des trois axes stratégiques pour les années 2016 et 2017 et présente les jalons convenus pour les années suivantes. Les chapitres qui suivent exposent ces priorités ainsi que l'état d'avancement des mesures fixées.

Documentation

[Stratégie informatique 2016-2019](#)

[Plan directeur 2016/2017](#)

[Contrôle de gestion stratégique](#)

[Feuilles d'information n°s 1 à 9](#)



2. Axe stratégique n° 1 : orientation vers les affaires

Cet axe vise à faire en sorte que les moyens informatiques soient adaptés à l'exécution des affaires. Le but est de fournir aux unités administratives des prestations informatiques qui répondent à leurs besoins en temps utile et qui remplissent les exigences de sécurité, de rentabilité et de qualité. Les priorités pour 2016/2017 sont, entre autres, l'élaboration d'une stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération, la planification de processus de soutien concernant l'ensemble de l'administration fédérale, la planification générale des services standard ainsi que l'optimisation des procédures d'acquisition.



2.1 Approvisionnement informatique

La stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération pour les années 2018 à 2025 fixera les lignes directrices pour les prestations informatiques fournies en interne ou acquises à l'extérieur. Sa conception débutera au cours du deuxième semestre de 2016 et la stratégie sera soumise au Conseil fédéral pour approbation fin 2017.

2.2 Processus de soutien

Sur la base d'une stratégie adoptée par le Conseil fédéral en décembre 1997, les processus de soutien utilisés dans l'ensemble de l'administration fédérale en matière de finances, de personnel, de logistique et de gestion immobilière font appel à des solutions SAP. Cependant, les technologies utilisées dans le domaine des progiciels de gestion intégrés (Enterprise Resource Planning ERP) ont radicalement changé depuis cette époque. Dès fin 2025, l'entreprise SAP arrêtera le développement la plateforme ERP utilisée actuellement par la Confédération.

Le défi pour la Confédération consiste désormais à adapter ses systèmes d'application ERP aux nouvelles technologies. La stratégie «ERP 2023»

définira la procédure à suivre pour la migration de ces systèmes. L'UPIC délimitera le domaine couvert par la stratégie ERP d'ici à fin 2016 et soumettra cette dernière au Conseil fédéral pour approbation d'ici au milieu de l'année 2018. À cet effet, l'UPIC collaborera étroitement avec les offices spécialisés fournissant des prestations transversales – à savoir l'Administration fédérale des finances, l'Office fédéral des constructions et de la logistique, l'Office fédéral du personnel et armasuisse –, avec les bénéficiaires de prestations ayant recours aux services ERP de base pour leurs applications spécialisées ainsi qu'avec les fournisseurs de prestations concernés, à savoir l'Office fédéral de l'informatique et de la communication (OFIT) et la Base d'aide au commandement (BAC).

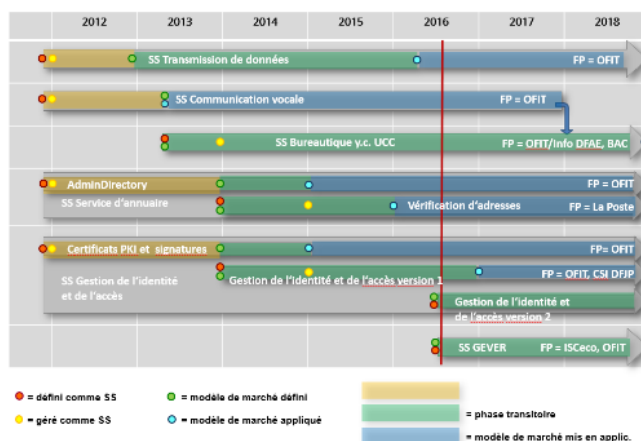
2.3 Services informatiques standard

Sur mandat du Conseil fédéral, l'UPIC gère de manière centralisée les services informatiques standard introduits lors de la dernière période stratégique. Il s'agit des prestations informatiques que les unités administratives de la Confédération utilisent dans une fonctionnalité et une qualité identiques ou semblables. Ces services seront consolidés au cours de la nouvelle période stratégique ; une vue d'ensemble de la planification (feuille de route) sera élaborée et régulièrement mise à jour.

Services standard existants

L'UPIC gère actuellement les services standard suivants :

- Transmission de données (DAKO)
- Communication vocale
- Bureautique y.c. UCC
- Services d'annuaire
- Gestion des identités et des accès (IAM)





Informations actuelles sur les services standard existants :

Transmission de données (DAKO)

Au premier trimestre 2016, le transfert à l'OFIT des réseaux exploités jusqu'alors par MétéoSuisse a été dans une large mesure accompli. Dans le cadre du projet de réseau de centres de calcul (cf. chapitre 4.1), la question de l'exploitation du réseau LAN pour le CSI-DFJP sera réglée. D'importantes autres étapes du modèle de marché pourraient ainsi être mises en œuvre.

Communication vocale

Avec l'introduction du système de communication et de collaboration unifiées (Unified Communication & Collaboration, UCC), le service standard Communication vocale sera intégré au service standard Bureautique y c. UCC. Le déploiement d'UCC ayant pris un certain retard, notamment au DDPS, il est actuellement prévu que ce changement ait lieu d'ici à fin 2017.

Bureautique y c. UCC

Les migrations convenues avec le modèle de marché «Bureautique/UCC» et actuellement en suspens devront toutes avoir eu lieu d'ici à fin 2018, plus précisément d'ici à mi-2017 pour Swisstopo et fin 2018 pour MétéoSuisse. Une collaboration étroite entre les deux fournisseurs de prestations (OFIT et Informatique du DFAE) est mise en œuvre pour l'exploitation de la bureautique du DFAE. Les directives du Conseil fédéral fixées dans le modèle de marché «Bureautique/UCC» pourront ainsi être appliquées d'ici à fin 2018.

Programme UCC

Le déploiement coordonné d'UCC dans l'administration fédérale est bien avancé : 24 000 places de travail sont aujourd'hui équipées avec cette nouvelle technologie. Le déploiement du programme UCC sera achevé d'ici à fin 2017.

Programme SPT2020

Le programme SPT2020 a été conçu par l'UPIC pour la migration, d'ici à 2020, des systèmes de postes de travail (SPT) actuels vers une nouvelle génération de systèmes d'exploitation, et ce au moyen d'une procédure coordonnée à l'échelle de l'administration fédérale (cf. feuille d'information n° 8).

Le 8 mars 2016, le Parlement a approuvé le crédit d'engagement de 70,1 millions de francs demandé par le Conseil fédéral pour les années 2016 à 2020. Le coup d'envoi du programme a ainsi pu être donné à l'occasion d'une séance de démarrage en mai dernier.

Nouveaux services standard

Dans le but d'exploiter de nouvelles synergies et de réduire les frais informatiques, le Conseil fédéral a décidé le 29 juin 2016 que le système de gestion électronique des affaires (GEVER) serait désormais géré sous la forme d'un service informatique standard et que le service standard qui porte sur la gestion des identités et des accès (IAM) serait quant à lui étendu.

GEVER

La mise en place du système de gestion électronique des affaires (GEVER) dans toute l'administration fédérale, qui durera au plus tard jusqu'au début 2020, s'effectue actuellement dans le cadre du programme «Introduction et réalisation GEVER Confédération», sous l'égide de la ChF. Aucun jugement exécutoire donnant suite au recours déposé contre l'adjudication des marchés pour les nouveaux produits GEVER ne sera pas rendu avant courant septembre 2016. Le système GEVER favorise un traitement efficace et transparent des affaires et en assure la traçabilité. L'outil utilisé à cet effet a été acquis par la Confédération au moyen d'une procédure d'appel d'offres conforme aux règles de l'OMC. En adoptant, le 1^{er} juin 2016, le modèle de marché applicable au système GEVER, le Conseil fédéral a décidé que celui-ci serait désormais mis en œuvre et développé par la ChF jusqu'au terme du programme. Le Centre de services informatiques (ISCeco) du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche a déjà été désigné fournisseur des prestations centralisées. L'UPIC a été chargée de développer le service standard GEVER au niveau organisationnel, en coordination avec le programme GEVER de la Confédération. Après la clôture du programme «Introduction et réalisation GEVER Confédération», elle reprendra la gestion centralisée du service informatique standard GEVER.



IAM V2

Programme IAM

Avec le programme IAM de la Confédération lancé en 2014, les solutions IAM déployées au sein de l'administration fédérale ont été analysées, les exigences ont été recensées et consolidées et un modèle d'architecture a été développé. Se fondant sur les résultats de cet examen, l'UPIC a élaboré le service standard IAM étendu, qui a été adopté par le Conseil fédéral en juin 2016. Le programme IAM sera ainsi clôturé à la fin de l'année 2016.

L'objectif visé est de faire du service standard existant un service standard étendu afin de regrouper les services informatiques en un système global, mais aussi d'assurer la maintenance continue et la poursuite du développement du système ainsi qu'une exploitation aussi économique que possible des services IAM. Le modèle de marché actuellement utilisé est conservé pour ce qui est de la fourniture des prestations (OFIT et CSI-DFJP).

Systèmes CMS : pas un service standard pour le moment

En principe, les systèmes de gestion de contenu (CMS) des sites Internet présenteraient les caractéristiques requises pour devenir des services informatiques standard. Pour ce faire, il s'agirait d'abord de regrouper les différents produits et plateformes CMS utilisés actuellement dans l'administration fédérale. Cependant, les examens approfondis menés par l'UPIC ont révélé que, pour des raisons économiques et des questions liées au droit des marchés publics, il n'est pour l'instant pas opportun de regrouper les plateformes existantes ni de gérer les CMS sous la forme d'un service informatique standard. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé, le 29 juin 2016, de renoncer jusqu'à nouvel avis à introduire ce service standard, tout en adoptant des mesures propres à garantir la gestion de cette solution comme un service standard au plus tard en 2023.

Feuille de route des services informatiques standard

Conformément au plan directeur de la stratégie informatique de la Confédération, l'UPIC est chargée d'élaborer et de maintenir à jour, à partir de 2016, une feuille de route contenant les

principaux jalons permettant de planifier les services standard, au niveau de la Confédération et à moyen terme (actuellement pour les années 2016 à 2019, en principe pour une période de 4 ans).

Congrès sur l'informatique fédérale 2016

Les services standard sont au cœur de l'édition 2016 du Congrès sur l'informatique fédérale. Sous le titre «Expériences avec les services informatiques standard et gestion de l'impératif d'économie», cette édition a pour objectif de mettre en lumière la situation actuelle en matière de services informatiques standard depuis leur introduction il y a quatre ans : quels éléments ont fait leurs preuves ? Quels sont les défis à venir ? Quelles sont les priorités pour les prochaines années ? Organisé conjointement par l'UPIC et tous les prestataires internes, le Congrès a lieu le 13 septembre au Stade de Suisse.

2.4 Acquisition

Les processus d'acquisition de biens et services devront être à l'avenir accélérés et simplifiés pour tous les projets informatiques et les services demandeurs de l'administration fédérale. Principal service d'achat de l'UPIC en termes de volume d'achats informatiques, l'Office fédéral des constructions et de la logistique optimisera et standardisera les processus d'ici à fin 2017. Par ailleurs, des moyens auxiliaires seront engagés afin d'améliorer la collaboration entre les services demandeurs et services d'achat. Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de l'ordonnance révisée sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale, la durée des procédures d'adjudication sera réduite, de même que la procédure administrative sera simplifiée.

2.5 Étude «Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues»

L'armée et d'autres services de la Confédération doivent prendre des dispositions pour gérer des situations extraordinaires où les processus et infrastructures informatiques doivent rester disponibles. À cet égard, une étude proposera des approches adéquates en vue d'une démarche coordonnée et, si possible, commune.



Élaborée par l'UPIC et la BAC, cette étude devrait être disponible fin 2016. Ses résultats figureront dans le plan directeur 2017.

Documentation

[Services informatiques standard](#)

[Programmes : IAM, UCC, SPT2020](#)

Jalons 2016

2016-T3 : la feuille de route des services informatiques standard est prête.

2016-T4 : les domaines couverts par la stratégie «ERP 2023» sont délimités.

2016-T4 : le programme IAM est clôturé.

2016-T4 : l'étude «Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues» est disponible.

3. Axe stratégique n° 2 : pilotage et gestion de l'informatique

Cet axe met l'accent, d'une part, sur la poursuite de l'optimisation du système de gestion informatique au niveau de la Confédération (directives, planification intégrale, architectures, etc.) et, d'autre part, sur la planification stratégique des départements en matière d'informatique.



3.1 Directives informatiques

Les nouvelles directives informatiques suivantes ont été édictées début 2016 pour l'ensemble de l'administration fédérale :

Gestion des finances dans le domaine informatique

Depuis 2012, l'UPIC gère les ressources centralisées destinées aux projets informatiques importants que les départements ne sont pas en mesure de financer eux-mêmes. En juin 2015, le Conseil fédéral a chargé l'UPIC d'examiner les directives concernant la gestion financière dans le domaine de l'informatique et d'étudier les possibilités d'améliorer les critères admettant les demandes d'attribution de ressources gérées de manière centralisée et destinées à l'informatique, en collaboration avec les départements et la ChF (cf. feuille d'information n° 9). Les directives du Conseil fédéral sur les ressources informatiques budgétisées de manière centralisée ont été adoptées par le Conseil fédéral le 3 juin 2016 et ont été mises en vigueur avec effet immédiat. Ainsi, les ressources informatiques centralisées pourront désormais être exploitées de manière optimale du point de vue de la gestion des affaires : d'une part, elles continuent principalement à compenser les pics d'investissement dans les unités administratives et, d'autre part, elles garantissent la capacité d'innovation de l'informatique fédérale dans le cadre des ressources disponibles.

Autres directives informatiques

Les directives informatiques de l'administration fédérale en vigueur sont publiées sur le portail des directives informatiques de la Confédération et sont régulièrement mises à jour.

Les directives suivantes ont été édictées ou mises à jour début 2016 et sont publiées sur le portail des directives informatiques de la Confédération :

- A006 - Smartcard, version 3.0
- A732 - Systèmes d'exploitation des serveurs, version 1.0
- A733 - Systèmes hardware des serveurs, version 1.0
- E021 - Directive d'application pour la synchronisation des smartphones et tablettes
- P026 - Normes énergétiques et environnementales pour l'exploitation de l'infrastructure TIC
- P037 - Directive sur les données secondaires UCC
- P038 - Rapports semestriels sur l'état des projets informatiques clés de la Confédération
- R016 - Directives SOA, version 3.0



3.2 Planification

Planifications stratégiques de l'informatique au niveau des départements

Afin de garantir une continuité dans la planification informatique, les départements renouvelleront leurs stratégies informatiques et leurs plans directeurs d'ici au début de l'année 2017, et ce en s'appuyant sur la stratégie informatique de la Confédération 2016-2019 et sur le plan directeur actuel.

Concept détaillé «Planification informatique intégrale»

En collaboration avec les départements, l'UPIC élabore un concept détaillé décrivant le développement technique et organisationnel des activités de planification informatique dans l'administration fédérale, en vue de mettre en place une planification informatique intégrale. Ce concept détaillé sera lui aussi disponible début 2017.

3.3 Architectures

Directives «Architecture d'entreprise de la Confédération»

Le 12 juin 2015, le Conseil fédéral a pris connaissance du concept de pilotage matériel de l'informatique fédérale (gouvernance de l'architecture de la Confédération). Il a chargé le DFF/UPIC d'élaborer sur cette base, en collaboration avec les départements et la ChF, les directives sur l'architecture d'entreprise de la Confédération. Celles-ci seront soumises au Conseil fédéral pour approbation au cours des troisième et quatrième trimestres de 2016.

3.4 Projets informatiques

Projets informatiques clés de la Confédération

Sont considérés comme projets informatiques clés les projets ou les programmes informatiques de l'administration fédérale qui, sur la base d'un certain nombre de critères, nécessitent un renforcement de la conduite stratégique, du pilotage et de la coordination. Le Conseil fédéral décide quels projets ou programmes sont menés en tant que projets informatiques clés, et ceux-ci sont dès lors soumis à des audits réguliers et systématiques effectués par le Contrôle fédéral des finances (CDF).

Le Conseil fédéral contrôle et met périodiquement à jour la liste des projets informatiques clés. La dernière révision et mise à jour a eu lieu le 13 avril 2016.

Les projets informatiques suivants sont désormais conduits comme projets informatiques clés :

- Renouvellement de la plateforme biométrique du SEM (DFJP)
- Projet Polycom 2030 de l'OFPP (DDPS)
- Projet DazIT de l'AFD (DFF) – dès que les premiers projets auront été lancés

Ne sont plus gérés en tant que projets clés :

- Projet SDVN de l'OFPP (DDPS) – mis en suspens
- Projet ISS 2 du CSI-DFJP (DFJP) – clôturé fin 2015
- Projet Refonte de la gestion du trafic du DFF (AFD) – repris dans le cadre du projet DazIT

Quatorze projets sont actuellement menés en tant que projets informatiques clés de la Confédération.

Rapports semestriels

Conformément aux directives du Conseil fédéral concernant les projets informatiques de l'administration fédérale et le portefeuille informatique de la Confédération du 1^{er} juillet 2015, un rapport semestriel sur l'état de tous les projets informatiques clés de la Confédération est élaboré à l'intention du Conseil fédéral et de la haute surveillance parlementaire (Délégation des finances et Commissions de gestion).

Le 14 octobre 2015, le Conseil fédéral a chargé le DFF/UPIC de préciser les directives relatives à ces rapports semestriels. Ainsi, en collaboration avec les départements et la ChF, l'UPIC a élaboré les directives concernant les rapports semestriels sur l'état d'avancement des projets informatiques clés de la Confédération, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2016.

Le 13 avril 2016, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport sur l'état des projets informatiques clés à fin 2015.

Rapports d'audit du CDF

Depuis début 2016, le CDF a publié des rapports d'audit sur les projets informatiques clés suivants :



- Programme GEVER Confédération de la ChF
- Système d'information relatif à l'admission à la circulation (SIAC) de l'OFROU
- Programme UCC de l'UPIC
- Programme FISCAL-IT de l'AFC
- Centres de calcul DDPS/Confédération 2020 du DDPS/UPIC

Évaluations préalables à la libération des grands projets informatiques

En édictant ses directives concernant les projets informatiques de l'administration fédérale et le portefeuille informatique de la Confédération, le Conseil fédéral a décidé qu'une évaluation devait précéder toute approbation d'un grand projet informatique de l'administration fédérale, c'est-à-dire d'un projet dont le coût global dépasse 5 millions de francs. Entre mars et juin 2016, l'UPIC a évalué l'état des projets suivants, préalablement à leur libération :

- Projet de refonte de la BDNS de l'OFSP
- Programme SPT2020 de l'UPIC
- Projet NewVOSTRA de l'OFJ
- Projet P1 Acquisitions de remplacement dans le programme «Surveillance des télécommunications» (CSL-DFJP)

Documentation

[Conduite financière en matière de TIC au niveau de la Confédération](#)

[Portail des directives](#)

[Projets informatiques clés](#)

[Rapports d'audit du CDF](#)

Jalons 2016

2016 T3/4 : Directives sur l'architecture d'entreprise de la Confédération

4. Axe stratégique n° 3 : fourniture des prestations informatiques

Cet axe vise à compléter l'offre de prestations informatiques par des prestations internes complémentaires, de manière à bénéficier de synergies et à réduire les coûts d'exploitation. Aussi, l'accent sera mis sur la mise en œuvre du réseau de centres de calcul tel que défini dans le cadre de la dernière période stratégique, la création d'un portefeuille de services informatiques, l'élaboration d'une stratégie concernant les réseaux informatiques de la Confédération ainsi que la révision de la réglementation dans le domaine de la sécurité des réseaux.



4.1 Réseau des centres de calcul

Décidée par le Conseil fédéral le 2 juillet 2014, la mise en place d'un réseau de centres de calcul pour l'administration fédérale vise à regrouper les multiples centres de calcul de la Confédération, relativement petits, en un nombre restreint de sites et à couvrir les futurs besoins en capacité de l'informatique de la Confédération de manière économique et écologique. Le réseau de centres comportera quatre centres de calcul, soit deux avec protection militaire intégrale et deux d'un niveau de protection usuel pour les exigences civiles, l'un des deux derniers (CAMPUS) devant être construit. Le DDPS a été chargé de la construction de CAMPUS, qui sera installé à Frauenfeld et devrait entrer en service en 2020.

Planification détaillée de CAMPUS

La planification détaillée pour la mise en place du centre de calcul CAMPUS (concernant seulement la construction du centre, hors infrastructure informatique) a été lancée déjà dans le cadre de la dernière période stratégique. D'importants résultats de cette planification ont été intégrés au programme immobilier du DDPS 2016, et le crédit d'engagement de 150 millions de francs destiné au centre de calcul CAMPUS a



été demandé dans le cadre du message sur l'armée 2016. La planification détaillée pour la mise en place du centre de calcul CAMPUS sera achevée fin 2016.

Concernant la couverture des frais informatiques des prestataires civils liés au déménagement dans le centre de calcul CAMPUS, un crédit d'engagement sera demandé au Parlement dans le cadre d'un message spécifique en 2017.

Concept «Directives, modèle de pilotage et d'exploitation du réseau de centres de calcul»

Les principes de pilotage et d'exploitation de l'infrastructure informatique du réseau de centres de calcul sont disponibles. Le concept est réalisé sous la direction de l'UPIC en collaboration avec les fournisseurs de prestations informatiques, et sera soumis à l'approbation du Conseil fédéral d'ici à la fin 2016.

Portefeuille des services d'infrastructure des centres de calcul

Dans le cadre du concept «Directives, modèle de pilotage et d'exploitation du réseau de centres de calcul», un portefeuille de services fixant les prestations de marché et les conditions des services d'infrastructure des centres de calcul sera créé d'ici à l'automne 2017.

4.2 Réglementation des zones de réseau de la Confédération

Du fait entre autres de la complexité actuelle des passerelles informatiques, l'actuelle réglementation des zones de réseau de la Confédération doit être révisée. La nouvelle réglementation vise à définir des zones de réseau appropriées (en matière de sécurité, de coûts et d'usage) et à fixer les règles d'accès correspondantes. Conformément à l'actuel plan directeur, elle sera disponible fin 2016.

4.3 Stratégie sur les réseaux de la Confédération

Une nouvelle stratégie sur les réseaux de la Confédération concernant l'ensemble des réseaux de télécommunication de la Confédération sera élaborée d'ici à l'automne 2017. Compte tenu de la stratégie d'approvisionnement informatique et du service informatique standard existant Transmission de données, elle définira combien et quels réseaux ou couches de réseaux au niveau suisse seront exploités par des fournisseurs de prestations internes ou confiés à des prestataires externes.

Documentation

[Réseau de centres de calcul](#)

Jalons 2016

- 2016 T4 : Planification détaillée de CAMPUS
- 2016 T4 : Concept «Directives, modèle de pilotage et d'exploitation du réseau de centres de calcul»
- 2016 T4 : Réglementation des zones de réseau de la Confédération

Feuilles d'information n°s 1 à 9

[Feuilles d'information](#)

Impressum

Unité de pilotage informatique de la
Confédération UPIC
Schwarztorstrasse 59
3003 Berne
www.isb.admin.ch, info@isb.admin.ch